

# HFMU.U

**FNB SOCIÉTÉS FINANCIÈRES  
AMÉRICAINES À MOYENNE  
CAPITALISATION  
HAMILTON CAPITAL (USD)**



**FNB Sociétés financières américaines à moyenne  
capitalisation Hamilton Capital (USD)  
(HFMU.U : TSX)**

*Hamilton Capital*

Spécialistes en Services Financiers

# Table des matières

## **RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS**

Analyse du rendement du Fonds par la direction .....	1
Faits saillants de nature financière.....	6
Rendement passé .....	9
Sommaire du portefeuille de placements .....	11

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....**

## **RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS .....**

## **ÉTATS FINANCIERS**

État de la situation financière .....	15
État du résultat global .....	16
État de l'évolution de la situation financière .....	17
État des flux de trésorerie.....	18
Tableau des placements .....	19
Notes afférentes aux états financiers .....	21

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Sociétés financières américaines à moyenne capitalisation Hamilton Capital (USD) (« HFMU.U » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers annuels audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire ») au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, ou en consultant notre site Web au [www.hamilton-capital.com](http://www.hamilton-capital.com) ou celui de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus simplifié du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction

### Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement de HFMU.U est d'obtenir un rendement à long terme qui consiste en une croissance du capital à long terme et en des dividendes à partir d'un portefeuille d'actions géré activement et composé principalement de titres de sociétés de services financiers à moyenne capitalisation établies aux États-Unis.

HFMU.U tente d'atteindre son objectif de placement en effectuant des placements en actions dans des sociétés de services financiers qui, de l'avis de Hamilton Capital en qualité de conseiller en valeurs (le « conseiller en valeurs »), représentent une occasion d'investissement intéressante par rapport à d'autres sociétés du même genre. Pour déterminer quels titres inclure dans le portefeuille du FNB, le conseiller en valeurs a recours à une analyse et à une expertise spécialisées et il tiendra compte des caractéristiques de chaque société, notamment de son évaluation et de ses perspectives de croissance, ainsi que l'environnement macroéconomique, y compris, notamment, la croissance du PIB, les tendances quant aux variations du taux d'inflation et des taux d'intérêt, les politiques fiscales et monétaires, l'évolution de la réglementation dans son sous-secteur ou dans les régions où elle exerce ses activités.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Le portefeuille du FNB est composé principalement de titres de sociétés à moyenne capitalisation (c'est-à-dire des sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions et 20 milliards de dollars américains) établies aux États-Unis. Toutefois, les placements du FNB peuvent être effectués dans des sociétés de tout sous-secteur, de tout pays ou de tout niveau de capitalisation dans le secteur mondial des services financiers. Le FNB peut notamment investir dans des banques commerciales et des banques d'investissement, des compagnies d'assurance, des maisons de courtage de valeurs, des gestionnaires d'actifs, des bourses, des sociétés de placement immobilier et d'autres sociétés de placement. Le FNB ne cherche pas à couvrir le risque lié aux fluctuations de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

### Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-dessous la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-dessous; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-dessous est également fournie dans le prospectus, qu'il est possible de se procurer en accédant au site [www.hamilton-capital.com](http://www.hamilton-capital.com) ou au site [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

- Aucune garantie quant à l'atteinte de l'objectif de placement
- Risque lié aux marchés
- Risque lié aux émetteurs
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque juridique et réglementaire
- Volume d'opérations des placements sous-jacents
- Placements effectués à l'extérieur de l'Amérique du Nord
- Rendement des banques et des institutions financières
- Évolution du cadre réglementaire du secteur mondial des services financiers
- Risque lié aux bourses étrangères
- Risque lié aux marchés étrangers
- Risque de change
- Risque lié à un placement dans des fiducies de placement immobilier (FPI)
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié à l'utilisation d'options
- Risque lié à la valeur liquidative correspondante
- Risque lié aux distributions
- Risque lié aux courtiers désignés et aux courtiers
- Dépendance envers le personnel clé
- Conflits d'intérêts éventuels
- Risque lié aux contreparties
- Risque lié aux interdictions d'opérations visant les titres
- Absence de propriété
- Risque lié aux bourses
- Risque lié à une fermeture hâtive
- Prix de rachat
- Risque lié à la concentration
- Risque lié à l'utilisation de données historiques
- Risque lié à la faible capitalisation
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié à la fiscalité
- Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Risque lié à un placement dans un fonds de fonds
- Risque lié aux fonds négociés en bourse (FNB)
- Perte de la responsabilité limitée
- Absence de marché actif et d'historique d'exploitation
- Absence de rendement garanti
- Risque lié à la région / à l'État

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### Résultats d'exploitation

Pour la période comprise entre la date de début des activités du FNB, le 1<sup>er</sup> septembre 2017, et le 31 décembre 2017, les parts de catégorie E du FNB ont produit un rendement de 10,74 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice de rendement total net du secteur financier S&P 500<sup>®</sup> (l'« indice ») et l'indice de rendement total S&P 500<sup>®</sup> ont dégagé des rendements de 13,52 % et de 8,62 %, respectivement, pour la même période, tous deux sur la base du rendement total.

L'indice de rendement total net du secteur financier S&P 500<sup>®</sup> se compose des sociétés qui sont classées comme des membres du secteur financier selon la classification GICS<sup>®</sup>. L'indice de rendement total S&P 500<sup>®</sup> est un indice boursier général qui regroupe 500 sociétés à grande capitalisation américaines.

### Revue du marché mondial et du secteur des services financiers

L'immobilisation des titres du secteur des services financiers vers le milieu de l'année, à quelques exceptions près, a cédé après la pause estivale – au moment du lancement du FNB – la place à un regain d'enthousiasme fondé sur des données économiques qui demeuraient solides. Au dernier trimestre, l'accent qu'a mis l'administration américaine sur la réalisation d'une réforme fiscale avant la fin de l'année a stimulé encore davantage l'intérêt du marché pour les titres financiers. Les données et les perspectives économiques robustes, entre autres facteurs, ont poussé la Réserve fédérale américaine (la « Fed ») à relever les taux à nouveau en décembre (soit une troisième hausse en 2017) et à alimenter les prévisions de trois autres hausses en 2018 alors qu'elle poursuit sur la voie de la normalisation de sa politique monétaire.

### Revue du portefeuille

Le FNB a été lancé au début septembre, juste après le ralentissement estival. Le FNB devrait se composer *principalement* de titres de sociétés américaines à moyenne capitalisation (c'est-à-dire celles dont la capitalisation boursière se situe entre 500 millions de dollars US et 20 milliards de dollars US) du secteur des services financiers. Tout en mettant l'accent sur la sélection de sociétés qui représentent des occasions de placement intéressantes, le portefeuille du FNB privilégie les sociétés dont la croissance prévue du bénéfice par action est supérieure à 10 %, lesquelles, le plus souvent, se trouvent dans des régions ou des États à plus forte croissance, sont plus sensibles aux taux d'intérêt et/ou participent à des fusions-acquisitions. À la fin de 2017, le portefeuille du FNB se composait exclusivement de sociétés de services financiers établies aux États-Unis.

Le FNB profite d'une diversification au sein même du secteur des services financiers. La pondération des sous-secteurs du FNB est demeurée assez stable depuis son lancement, la valeur liquidative du FNB étant investi à hauteur d'environ 60-70 % dans des institutions de dépôt, d'environ 15 % dans le secteur de l'assurance et d'environ 15-25 % dans d'autres domaines du secteur financier, y compris la gestion d'actifs et de patrimoine, les courtiers, les sociétés de développement commercial ou les fiducies de placement immobilier (« FPI »). Le gestionnaire considère toujours que les FPI forment un sous-ensemble du secteur de la finance et il prévoit y avoir recours dans le cadre de la constitution du portefeuille du FNB, lorsqu'il le juge approprié, pour en atténuer la volatilité (les titres de ce groupe ayant une corrélation moins étroite avec les autres titres de services financiers).

Un regain d'optimisme a été observé à l'égard des titres du secteur américain des services financiers dans les derniers mois de 2017, les fortes données économiques (emploi, PIB, etc.) ayant été amplifiées par les attentes d'une réforme fiscale significative, qui s'est finalement concrétisée. À quelques exceptions près (notamment les réassureurs qui exercent des activités extraterritoriales), la réforme de la fiscalité des sociétés est globalement bien vue dans le secteur puisqu'on s'attend à ce qu'elle stimule l'activité économique en général et permette aux sociétés d'accroître leur bénéfice. Comme bon nombre des sociétés détenues par le FNB sont actuellement assujetties au taux d'impôt des sociétés le plus élevé, elles devraient faire partie de celles qui profiteront le plus des changements législatifs.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### **Perspectives**

Alors que débute 2018, les titres du secteur financier américain en général pourront profiter de plusieurs facteurs qui favoriseront leurs bénéficiaires, notamment la diminution des impôts des sociétés au niveau fédéral, le contexte de hausse des taux, la forte croissance du PIB ainsi que les prévisions d'une réforme réglementaire officielle. Même si les titres financiers ont fait bonne figure au deuxième semestre de 2017, les rendements des sociétés à moyenne capitalisation ont été inférieurs à ceux des sociétés à grande capitalisation; le gestionnaire s'attend toutefois à ce que cette tendance s'inverse en 2018. En effet, le gestionnaire croit que les sociétés à moyenne capitalisation du secteur financier américain devraient tirer parti de leur plus grande sensibilité relative aux taux d'intérêt et de leur potentiel de croissance par voie de fusions-acquisitions. De plus, le gestionnaire est d'avis que sa stratégie consistant à sélectionner des sociétés de services financiers situées dans des régions ou des États à plus forte croissance assure au FNB des perspectives favorables à moyen terme.

Pour d'autres commentaires, veuillez consulter la rubrique « Insights » sur le site Web du gestionnaire, à l'adresse : [www.hamilton-capital.com/insights](http://www.hamilton-capital.com/insights).

### **Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables**

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2017, date du début des activités du FNB, au 31 décembre 2017, le FNB a généré un résultat global brut de 379 324 \$ tiré de ses placements. Le FNB a engagé des frais de gestion et engagé des charges d'exploitation totalisant 53 024 \$, dont une tranche de 17 887 \$ a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire. Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 27 588 \$ aux porteurs de parts.

### **Présentation**

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

### **Événements récents**

Il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

### **Transactions avec des parties liées**

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

### **Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs**

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le gestionnaire a retenu les services de Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (l'« administrateur »), 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 pour que celui-ci l'aide à l'égard de certains aspects de l'administration quotidienne du FNB.

## **Analyse du rendement du Fonds par la direction** (suite)

### ***Autres parties liées***

Un ou plusieurs courtiers inscrits agissent ou peuvent agir à titre de courtiers désignés, de courtiers et (ou) de teneurs de marché. Ces relations peuvent créer des conflits d'intérêts réels ou perçus dont les investisseurs devraient tenir compte relativement à un placement dans un FNB. Plus particulièrement, en raison de ces relations, ces courtiers inscrits pourraient tirer avantage de la vente et de la négociation de parts. Le courtier désigné, à titre de teneur de marché d'un FNB sur le marché secondaire, pourrait donc avoir des intérêts financiers qui diffèrent de ceux des porteurs de parts et qui pourraient même être contraires à ceux des porteurs de parts.

Un tel courtier inscrit et les membres de son groupe peuvent, à l'heure actuelle ou dans l'avenir, traiter avec le FNB, les émetteurs des titres composant le portefeuille de placement du FNB, le gestionnaire ou tout fonds dont le promoteur est le gestionnaire ou les membres de son groupe, y compris en accordant des prêts, en concluant des opérations sur instruments dérivés ou en fournissant des services de conseil ou de représentation. De plus, la relation entre un tel courtier inscrit et les membres de son groupe, d'une part, et le gestionnaire et les membres de son groupe, d'autre part, peut s'étendre à d'autres activités, comme faire partie d'un syndicat de placement pour d'autres fonds dont le promoteur est le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Aucun courtier désigné ni aucun courtier n'a participé à la préparation du prospectus ni n'a examiné le contenu de celui-ci. Les courtiers désignés et les courtiers n'agissent pas en tant que preneurs fermes du FNB dans le cadre du placement par le FNB de parts par voie du prospectus. Les parts ne représentent pas une participation ou une obligation d'un courtier désigné, d'un courtier ou de tout membre du groupe de l'un d'eux, et un porteur de parts n'a aucun recours contre l'une ou l'autre de ces parties relativement aux montants payables par le FNB à un courtier désigné ou à un courtier.

## Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB depuis le début de ses activités, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

### Actif net par part du FNB

#### Catégorie E

Période <sup>1)</sup>	2017
<b>Actif net à l'ouverture de la période</b>	16,00 \$
<b>Augmentation liée à l'exploitation</b>	
Total des revenus	0,12
Total des charges	(0,13)
Profits réalisés pour la période	0,10
Profits latents pour la période	1,16
<b>Augmentation totale liée à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	1,25
<b>Distributions</b>	
À partir des gains en capital nets réalisés	(0,05)
<b>Total des distributions annuelles<sup>3)</sup></b>	(0,05)
<b>Actif net à la clôture de la période<sup>4)</sup></b>	17,67 \$

1. Cette information est tirée des états financiers annuels audités du FNB au 31 décembre 2017. Le FNB a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les informations présentées sont conformes aux IFRS.
2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes).
4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.



## Faits saillants de nature financière (suite)

### Ratios et données supplémentaires

#### Catégorie E

#### Période<sup>1)</sup>

2017

Total de la valeur liquidative (en milliers)	9 717 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	550
Ratio des frais de gestion <sup>2)</sup>	1,01 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions <sup>3)</sup>	2,17 %
Ratio des frais de transaction <sup>4)</sup>	0,98 %
Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>5)</sup>	6,14 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	17,67 \$
Cours de clôture	17,73 \$

1. Les renseignements sont fournis au 31 décembre 2017. Le FNB a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les informations présentées sont conformes aux IFRS.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

## Faits saillants de nature financière (suite)

### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative des parts de catégorie E du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

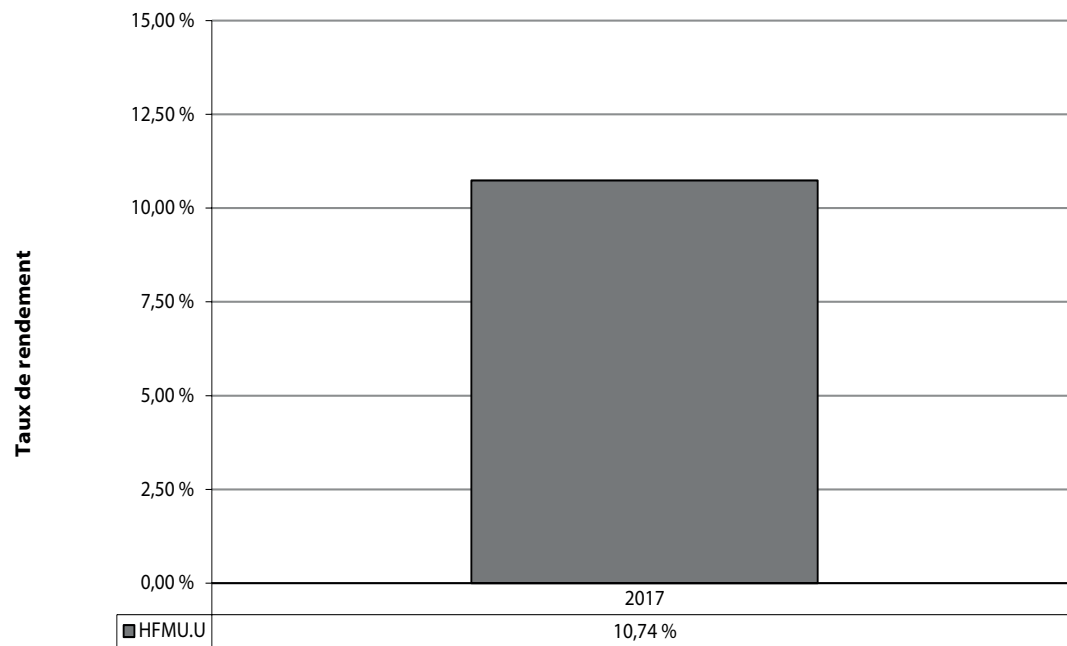
Le gestionnaire a payé beaucoup plus que la totalité (100 %) des frais de gestion que le FNB lui a versés au cours de la période; ces fonds ont été affectés au paiement des coûts liés au marketing et à la promotion et aux frais liés aux services de gestion, de gestion de portefeuille et de services-conseils fournis au FNB.

## Rendement passé

Des commissions de vente, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni les frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et la performance passée pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, les revenus et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

## Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement des parts du FNB pour la période indiquée. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

## Rendement passé (suite)

### Rendement composé annuel

Le tableau suivant présente le rendement total du FNB pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2017, date du début de ses activités, au 31 décembre 2017 par rapport à un indice de marché comparable. Ce tableau ne sert qu'à illustrer l'incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

	<b>Rendement en % - HFMU.U</b>	<b>Rendement en % - Indice S&amp;P 500® Financials Sector Net Total Return</b>	<b>Rendement en % - Indice S&amp;P 500® rendement global</b>
<b>Depuis la création</b>	10,74 %	13,52 %	8,62 %

Le FNB a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

## Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2017

<b>Composition de l'actif</b>	<b>Valeur liquidative</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Actions américaines	8 787 877 \$	90,44 %
Actions mondiales	917 005	9,44 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 334	0,41 %
Autres actifs, moins les passifs	(28 194)	-0,29 %
	<b>9 717 022 \$</b>	<b>100,00 %</b>

<b>Composition des secteurs</b>	<b>Valeur liquidative</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Services financiers	9 704 882 \$	99,88 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 334	0,41 %
Autres actifs, moins les passifs	(28 194)	-0,29 %
	<b>9 717 022 \$</b>	<b>100,00 %</b>

## Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2017

<b>25 principaux placements</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
IBERIABANK Corp.	3,25 %
Sterling Bancorp	3,18 %
Home Bancshares Inc.	3,04 %
Seacoast Banking Corp. of Florida	2,98 %
Western Alliance Bancorp	2,95 %
Pinnacle Financial Partners Inc.	2,93 %
Pacific Premier Bancorp Inc.	2,73 %
Hartford Financial Services Group Inc. (The)	2,53 %
James River Group Holdings Ltd.	2,50 %
Voya Financial Inc.	2,27 %
Zions Bancorp	2,20 %
Hanover Insurance Group Inc.	2,19 %
Independent Bank Group Inc.	2,07 %
Chemical Financial Corp.	2,07 %
Enterprise Financial Services Corp.	2,05 %
CenterState Banks Corp.	2,03 %
National General Holdings Corp.	2,03 %
Carolina Financial Corp.	2,02 %
Hancock Holding Co.	1,99 %
WSFS Financial Corp.	1,99 %
E*TRADE Financial Corp.	1,89 %
Arch Capital Group Ltd.	1,89 %
Athene Holding Ltd.	1,86 %
United Community Banks Inc.	1,84 %
Bank of the Ozarks	1,82 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7 ou en consultant notre site Web au [www.hamilton-capital.com](http://www.hamilton-capital.com) ou celui de SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

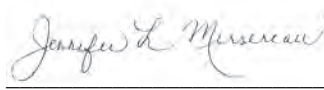
La responsabilité des états financiers annuels audités ci-joints du FNB Sociétés financières américaines à moyenne capitalisation Hamilton Capital (USD) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des porteurs de parts. Dans leur rapport, les auditeurs indépendants indiquent l'étendue de leur audit et expriment leur opinion sur les états financiers.



Robert Wessel  
Administrateur  
Hamilton Capital Partners Inc.



Jennifer Mersereau  
Administratrice  
Hamilton Capital Partners Inc.

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

### **Aux porteurs de parts du FNB Sociétés financières américaines à moyenne capitalisation Hamilton Capital (USD) (le « FNB »)**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FNB, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, les états du résultat global, de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie pour la période allant du 4 août 2017, date de création, au 31 décembre 2017, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour la période allant du 4 août 2017, date de création, au 31 décembre 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*KPMG S.R.L. / SENCRL.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés  
Le 14 mars 2018  
Toronto, Canada



## État de la situation financière

Au 31 décembre 2017

2017

### Actifs

Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 334 \$
Placements	9 704 882
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	6 928

**Total des actifs** **9 752 144**

### Passifs

Frais de gestion à payer	7 205
Frais d'exploitation à payer	329
Distribution à payer	27 588

**Total des passifs** **35 122**

**Total de l'actif net (note 2)** **9 717 022 \$**

Nombre de parts rachetables en circulation, catégorie E (note 9) 550 001


Total de l'actif net par part 17,67 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Robert Wessel  
Administrateur



Jennifer Mersereau  
Administratrice

## État du résultat global

Pour la période allant du 4 août 2017, date de création, au 31 décembre 2017

	<b>2017</b>
<b>Produits</b>	
Revenu de dividendes	33 793 \$
Profit net réalisé sur la vente de placements et de dérivés	27 144
Variation nette de la plus-value latente des placements et des dérivés	318 387
	<b>379 324</b>
<b>Charges</b>	
Frais de gestion (note 10)	14 843
Frais de garde	3 239
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	1 581
Frais d'administration	13 745
Coûts de transaction	15 086
Retenues fiscales	4 530
	<b>53 024</b>
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(17 887)
	35 137
<b>Augmentation de l'actif net pour la période</b>	<b>344 187 \$</b>
Augmentation de l'actif net par part	1,25 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## État de l'évolution de la situation financière

Pour la période allant du 4 août 2017, date de création, au 31 décembre 2017

	<b>2017</b>
<b>Total de l'actif net à l'ouverture de la période</b>	– \$
<b>Augmentation de l'actif net</b>	344 187
<b>Transactions relatives aux parts rachetables</b>	
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	9 400 423
Distributions	
À partir du revenu net de placement	(1 448)
À partir des gains en capital nets réalisés	(26 140)
<b>Total de l'actif net à la clôture de la période</b>	<b>9 717 022 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## État des flux de trésorerie

Pour la période allant du 4 août 2017, date de création, au 31 décembre 2017

2017

### Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Augmentation de l'actif net pour la période	344 187 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :	
Profit net réalisé sur la vente de placements et de dérivés	(27 144)
Variation nette de la plus-value latente des placements et des dérivés	(318 387)
Achat de placements	(9 706 848)
Produit de la vente de placements	347 497
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(6 928)
Charges à payer	7 534

**Sorties de fonds nettes liées aux activités d'exploitation** (9 360 089)

### Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Montant reçu de l'émission de parts	9 400 423
-------------------------------------	-----------

**Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement** 9 400 423

### Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période

40 334

### Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période

–

**Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période** 40 334 \$

Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales 22 335 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## Tableau des placements

Au 31 décembre 2017

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>ACTIONS AMÉRICAINES (90,44 %)</b>			
<b>Services financiers (90,44 %)</b>			
Affiliated Managers Group Inc.	740	138 094 \$	151 885 \$
AllianceBernstein Holding L.P.	5 740	141 979	143 787
Ally Financial Inc.	3 770	96 983	109 933
Ameriprise Financial Inc.	360	51 621	61 009
Ares Capital Corp.	10 310	166 937	162 073
Bank of Princeton (The)	870	28 599	29 876
Bank of the Ozarks	3 650	165 264	176 842
Carlyle Group (The)	3 630	76 773	83 127
Carolina Financial Corp.	5 290	196 671	196 523
CenterState Banks Corp.	7 670	200 839	197 349
Charles Schwab Corp. (The)	2 310	106 105	118 665
Chemical Financial Corp.	3 760	202 251	201 047
Citizens Financial Group Inc.	1 470	53 236	61 711
Columbia Banking Systems Inc.	1 350	57 114	58 644
E*TRADE Financial Corp.	3 700	162 846	183 409
East West Bancorp Inc.	1 450	82 600	88 203
Enterprise Financial Services Corp.	4 420	191 115	199 563
F.N.B. Corp.	8 370	111 623	115 673
FCB Financial Holdings Inc., cat. A	2 460	119 176	124 968
First American Financial Corp.	1 270	65 040	71 171
First Bank	2 070	27 092	28 669
First Horizon National Corp.	7 170	133 045	143 328
First Midwest Bancorp Inc.	4 340	96 588	104 203
First Republic Bank	2 020	192 727	175 013
FS Bancorp Inc.	480	27 621	26 194
Gladstone Land Corp.	2 040	27 929	27 397
Guaranty Bancorp	4 140	113 900	114 471
Hancock Holding Co.	3 910	194 227	193 545
Hanover Insurance Group Inc.	1 970	204 314	212 918
Hartford Financial Services Group Inc. (The)	4 360	241 793	245 381
Home Bancshares Inc.	12 700	292 280	295 275
Huntington Bancshares Inc.	7 000	92 300	101 920
IBERIABANK Corp.	4 080	313 861	316 200
Independent Bank Group Inc.	2 980	194 981	201 448
KeyCorp	5 900	109 859	119 003
Lincoln National Corp.	1 530	109 666	117 611
MGM Growth Properties LLC	4 850	143 436	141 378
National General Holdings Corp.	10 020	200 661	196 793
Omega Healthcare Investors Inc.	3 240	95 838	89 230
Opus Bank	2 230	54 365	60 879
Pacific Premier Bancorp Inc.	6 620	250 263	264 800
PacWest Bancorp	2 950	136 152	148 680
Pinnacle Financial Partners Inc.	4 300	283 272	285 090
Preferred Bank	2 830	168 749	166 347

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2017

<b>Titre</b>	<b>Actions/ Contrats</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
QTS Realty Trust Inc., cat. A	880	46 049	47 661
Raymond James Financial Inc.	970	80 140	86 621
Sandy Spring Bancorp Inc.	3 840	152 398	149 837
Seacoast Banking Corp. of Florida	11 470	286 658	289 159
Select Income REIT	2 510	59 241	63 076
Sterling Bancorp	12 580	309 476	309 468
Sussex Bancorp	1 070	27 705	28 783
SVB Financial Group	550	110 886	128 574
UMB Financial Corp.	790	55 302	56 817
United Community Banks Inc.	6 340	175 692	178 408
Univest Corp. of Pennsylvania	3 750	109 022	105 188
Voya Financial Inc.	4 460	190 591	220 636
Western Alliance Bancorp	5 060	273 780	286 497
Wintrust Financial Corp.	1 440	112 941	118 613
WSFS Financial Corp.	4 040	198 525	193 314
Zions Bancorp	4 210	194 280	213 994
		<u>8 502 471</u>	<u>8 787 877</u>
<b>TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES</b>		<b><u>8 502 471</u></b>	<b><u>8 787 877</u></b>
<b>ACTIONS MONDIALES (9,44 %)</b>			
<b>Bermudes (9,44 %)</b>			
Arch Capital Group Ltd.	2 020	192 882	183 355
Athene Holding Ltd.	3 500	179 140	180 985
Essent Group Ltd.	3 130	136 515	135 904
James River Group Holdings Ltd.	6 060	241 835	242 461
Lazard Ltd., cat. A	3 320	147 732	174 300
		<u>898 104</u>	<u>917 005</u>
<b>TOTAL DES ACTIONS MONDIALES</b>		<b><u>898 104</u></b>	<b><u>917 005</u></b>
Coûts de transaction		<u>(14 080)</u>	
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,88 %)</b>		<b><u>9 386 495 \$</u></b>	<b><u>9 704 882 \$</u></b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,41 %)</b>			40 334
<b>Autres actifs, moins les passifs (-0,29 %)</b>			(28 194)
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)</b>			<b><u>9 717 022 \$</u></b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## Notes afférentes aux états financiers

Pour la période allant du 4 août 2017, date de création, au 31 décembre 2017

### 1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Sociétés financières américaines à moyenne capitalisation Hamilton Capital (USD) (« HFMU.U » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie le 4 août 2017. Le FNB a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> septembre 2017. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HFMU.U. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HFMU.U est d'obtenir un rendement à long terme qui consiste en une croissance du capital à long terme et en des dividendes à partir d'un portefeuille d'actions géré activement et composé principalement de titres de sociétés de services financiers à moyenne capitalisation établies aux États-Unis.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### *i) Déclaration de conformité*

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 14 mars 2018.

#### *ii) Base d'évaluation*

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

#### *iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

Les présents états financiers sont présentés en dollars américains, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 4 août 2017, date de création, au 31 décembre 2017

### a) Instruments financiers

#### i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans l'état du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :
  - Détenus à des fins de transaction : instruments financiers dérivés
  - Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance et placements en actions
- Actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier est classé à titre de prêts et créances
- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :
  - Détenus à des fins de transaction : instruments financiers dérivés
- Passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier est classé à titre d'autres passifs financiers

#### ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'état de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 7.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.



## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 4 août 2017, date de création, au 31 décembre 2017

### **iii) Compensation**

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

### **iv) Instruments spécifiques**

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

#### **Contrats de change à terme**

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans l'état de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés à l'état du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans l'état du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés. La valeur des contrats de change à terme en dollars américains est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

#### **Parts rachetables**

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

## **b) Revenu de placement**

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans l'état du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le FNB n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, le cas échéant. Le FNB n'utilise pas la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans l'état du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 4 août 2017, date de création, au 31 décembre 2017

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres à l'état du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 8).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans l'état du résultat global.

### c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » à l'état du résultat global.

### d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

### e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part à l'état du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 10.

### f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans l'état de l'évolution de la situation financière.

### g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

### h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 4 août 2017, date de création, au 31 décembre 2017

### i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans l'état du résultat global.

### j) Modifications comptables futures

L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié les nouvelles normes et normes modifiées n'étant pas encore entrées en vigueur suivantes.

#### **IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »)**

Pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'IFRS 9, *Instruments financiers*, remplacera la norme comptable internationale (International Accounting Standard, ou « IAS ») 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 traite de classement, d'évaluation d'instruments financiers, de dépréciation des actifs financiers et de comptabilité de couverture.

Aux termes de la nouvelle norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les actifs financiers seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net à moins que certaines conditions permettant de les évaluer au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne soient réunies.

Le gestionnaire a évalué l'incidence de cette nouvelle norme sur les états financiers du FNB et il a déterminé qu'elle serait négligeable. Les instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction selon l'IAS 39, comme les dérivés, continueront d'être classés ainsi aux termes de l'IFRS 9. Les instruments financiers évalués actuellement à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IAS 39 sont désignés comme tels parce qu'ils sont gérés selon la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de placement documentée. Par conséquent, ils devront aussi être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net aux termes de l'IFRS 9. Les instruments financiers évalués au coût amorti, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les montants à recevoir, continueront d'être évalués au coût amorti aux termes de l'IFRS 9. Le classement et l'évaluation des passifs demeurent inchangés dans l'ensemble.

## 4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 7 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 4 août 2017, date de création, au 31 décembre 2017

### 5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse de la façon dont ils sont gérés figurent ci-après.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

##### i) *Risque de change*

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar américain, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Au 31 décembre 2017, le FNB n'était exposé à aucune devise.

##### ii) *Risque de taux d'intérêt*

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 31 décembre 2017, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

##### iii) *Autre risque lié au marché*

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a imposé des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation. Le tableau ci-dessous présente

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 4 août 2017, date de création, au 31 décembre 2017

l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	31 décembre 2017
S&P 500®	52 320 \$

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans l'état de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et en prenant des garanties.

Au 31 décembre 2017, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB disposera toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. Tous les passifs financiers arrivent habituellement à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 4 août 2017, date de création, au 31 décembre 2017

### 6. VARIATIONS NETTES PROVENANT D'INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Les variations nettes de la juste valeur sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net présentées dans le tableau ci-dessous se composent de ce qui suit : profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, de revenu de dividendes et de revenu d'intérêts à des fins de distribution. Leur classement entre Détenus à des fins de transaction ou Désignés comme étant à la juste valeur est présenté dans le tableau qui suit :

	Variations nettes à la juste valeur par le biais du résultat net (\$)
Catégorie	31 décembre 2017
<b>Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :</b>	
Détenus à des fins de transaction	–
Désignés comme étant à la juste valeur	379 324
<b>Total des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>379 324</b>

### 7. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 31 décembre 2017 :

	31 décembre 2017		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
<b>Actifs financiers</b>			
Actions	9 704 882	–	–
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>9 704 882</b>	–	–
<b>Total des passifs financiers</b>	–	–	–
<b>Actifs et passifs financiers, montant net</b>	<b>9 704 882</b>	–	–

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 4 août 2017, date de création, au 31 décembre 2017

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période présentée. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 31 décembre 2017.

### 8. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres prêtés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans l'état du résultat global du FNB.

Au 31 décembre 2017, le FNB n'était partie à aucune transaction de prêt sur titres. Pour la période close le 31 décembre 2017, le FNB n'a tiré aucun revenu du prêt de titres.

### 9. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB, au comptant à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 4 août 2017, date de création, au 31 décembre 2017

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de l'exercice de sorte qu'il ne sera pas assujéti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans l'état de l'évolution de la situation financière.

Veillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour la période close le 31 décembre 2017, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période close le	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
31 déc. 2017	–	550 001	–	550 001	273 976

## 10. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative des parts de catégorie E du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.



## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 4 août 2017, date de création, au 31 décembre 2017

### Autres charges

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

### 11. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire pour la période close le 31 décembre 2017 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
31 décembre 2017	15 086 \$	3 900 \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 10 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 31 décembre 2017 figurent à l'état de la situation financière.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour la période allant du 4 août 2017, date de création, au 31 décembre 2017

### 12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de la période) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

### 13. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2017, le FNB ne disposait d'aucune perte en capital nette ni de perte autre qu'en capital.

### 14. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Au 31 décembre 2017, le FNB n'avait pas d'instruments financiers admissibles à une compensation.

Gestionnaire

**Hamilton Capital Partners Inc.**

55, rue York, bureau 1202

Toronto (Ontario)

M5J 1R7

Tél. : 416-941-9888

[www.hamilton-capital.com](http://www.hamilton-capital.com)

Auditeurs

**KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

**Société de fiducie CIBC Mellon Trust**

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des  
registres et agent des transferts

**Société de fiducie AST (Canada)**

1, rue Toronto, bureau 1200

Toronto (Ontario)

M5C 2V6

**HFMU.U**

**FNB SOCIÉTÉS FINANCIÈRES  
AMÉRICAINES À MOYENNE  
CAPITALISATION  
HAMILTON CAPITAL (USD)**

Hamilton Capital Partners Inc. | 55, rue York, bureau 1202 | Toronto, Ontario M5J 1R7

416.941.9888 | [www.hamilton-capital.com](http://www.hamilton-capital.com)